

Périgueux, le 25 octobre 2021

Élections consulaires du 27 octobre au 9 novembre

Du 27 octobre au 9 novembre, les chefs d'entreprise sont appelés à voter pour leur CCI sur jevote.cci.fr

Les dirigeant.e.s d'entreprise élisent en 2021 et pour cinq ans, leurs représentants à la tête des Chambres de commerce et d'industrie (CCI). En Dordogne, près de 24 000 électeurs, entrepreneurs du commerce, de l'industrie et des services choisissent leurs futurs élu.e.s de proximité, eux-mêmes entrepreneurs, qui vont œuvrer au développement des entreprises et des territoires.

La CCI a pour mission d'accompagner les entrepreneurs, commerçants, indépendants... dans leur développement. Elle participe au dynamisme de l'économie locale et est un partenaire de proximité des chefs d'entreprise mais aussi des collectivités territoriales.

« Voter pour sa CCI, c'est voter pour celles et ceux qui vont représenter les intérêts des entreprises d'un territoire, qui vont mettre en œuvre des solutions pour les rendre plus compétitives et qui seront à leurs côtés dans les mauvais comme dans les bons moments » souligne Pierre Goguet, le président de CCI France.

Fortement impliquées dans l'accompagnement des entreprises tout au long de la crise sanitaire, mobilisées dans le cadre de la relance et la transformation de l'économie française, les CCI démontrent au quotidien toute leur utilité : soutien des entreprises en difficulté, transformation numérique des commerçants, transition écologique des TPE-PME, réindustrialisation de nos industries, accompagnement dans la création et la transmission des entreprises, formation des apprentis aux métiers de demain.

Un vote massif donnera la plus grande légitimité aux futurs élus et permettra à la CCI de conserver son influence sur l'économie locale, sur l'aménagement du territoire et de renforcer sa position au niveau régional.

Chaque électeur recevra le matériel nécessaire au vote par voie postale ou par voie électronique (avec code d'accès et identifiant) et pourra voter dès le 27 octobre et jusqu'au 9 novembre.

Du 27 octobre au 9 novembre à minuit, les ressortissants des CCI sont appelés à voter exclusivement en ligne sur la plateforme jevote.cci.fr

Pour en savoir plus sur les élections des CCI, rendez-vous sur www.dordogne.cci.fr